

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

FORMULAIRE D'ATTESTATION DU TÉMOIN EXPERT

Je, _____ (*nom de l'expert*), atteste que je me conformerai aux règles de conduite de la Commission du droit d'auteur à l'égard des témoins experts, décrites ci-dessous:

RÈGLES DE CONDUITE DE LA COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR À L'ÉGARD DES TÉMOINS EXPERTS

1. Un témoin expert qui produit un rapport qui sera présenté en preuve a l'obligation d'assister la Commission de manière impartiale quant aux questions qui relèvent de son domaine de compétence.
2. L'obligation visée ci-dessus l'emporte sur toute obligation que l'expert peut avoir envers toute partie qui l'a engagé ou au nom de laquelle il a été engagé.
3. Le témoin expert se doit d'être indépendant et objectif.
4. Le témoin expert ne doit pas plaider le point de vue d'une partie.

(Date)

(Signature du témoin expert)